



## Litige sur des frais d'huissier

-----  
Par Sarew1523

Bonjour,

Je suis divorcée et j'ai un jugement qui indique que les frais exceptionnels des enfants sont à partager par moitié entre moi et mon ex-mari.

Malgré cela, mon ex-mari ne participe pas à ces frais qui atteignent désormais une somme importante.

J'ai donc fait appel au service d'un huissier. Je suis venue avec les factures pour lesquelles, je réclamaï un remboursement. La personne que j'ai vu à commencer à enlever des factures en disant que comme ce n'est pas pour des frais médicaux, mon ex-mari pourrait contester (alors que c'étaient des factures d'activités extra-scolaires et le jugement les mentionnent).

Pour des factures, j'ai eu une aide exceptionnelle de la CPAM, que je n'ai pas déduite car à la place, je pensais ne pas joindre les nouvelles factures que j'allais recevoir pour compenser! Car j'ai vraiment besoin de récupérer cet argent car cela fait quasiment 4 ans que cela traîne et je suis dans une situation financière dramatique.

Quand l'huissier a appris cela, elle s'est énervée et m'a dit que du coup, elle me facturera les frais d'huissier qui s'élèvent déjà à plus de 500 euros!

Je voulais savoir si elle en avait le droit!

En espérant avoir été claire!

Merci